

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2026-00947-S

Requérant(s)	Charmillot Jean-Luc, Chemin de la Pale 15, 2824 Vicques
Auteur du projet	GTS Electricité Sàrl, Rue de la Croix 26, 2822 Courroux
Description du projet	Installation de panneaux solaires (10PV) sur la barrière Sud déjà existante; genre de construction et dimensions, selon plans déposés.
Cadastre(s), parcelle(s)	Vicques, 1079
Lieu-dit, adresse	Chemin de la Pale, Chemin de la Pale 15, 2824 Vicques
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA
Plan spécial	Aucun
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	17.08.2026
Échéance de la publication	27.08.2026

Ouvrage

Description :

Panneaux solaires : surface de 20m2, inclinaison 90°, type Trina Solar Vertex-S Fullblack

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 27 août 2026

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 101 LATC : "Le propriétaire qui tire un profit d'un avantage particulier accordé à la suite d'une dérogation ou de toute autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable".

Vicques, le 6 juillet 2026